

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

—————  
**Séance du 5 octobre 2023**  
**Rapporteur :**  
**Monsieur Jacques LE ROUX**

**N° 26**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 11/10/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 11/10/2023 (accusé de réception du 11/10/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Signature de quatre marchés publics après consultation**

—————

**Il s'agit d'autoriser la signature de quatre marchés publics.**

\*\*\*

Lors des séances du 4 septembre et du 18 septembre 2023, la commission d'appel d'offres a attribué les marchés publics suivants :

***- Accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation, confortement, remplacement ou création d'ouvrages d'art (et attribution du premier marché subséquent)***

La consultation a pour objet d'assurer tout ou partie des missions de maîtrise d'œuvre pour des travaux de réhabilitation ou de création d'ouvrages d'art pour la ville de Quimper ou Quimper Bretagne Occidentale sur un patrimoine d'environ 200 ouvrages pour la ville de Quimper, un port et plus de 6 km de digues et quais pour Quimper Bretagne Occidentale.

La consultation est publiée par le groupement de commandes composé des collectivités et établissement public suivants : Ville de Quimper et Quimper Bretagne Occidentale.

Le coordonnateur du groupement est la Ville de Quimper. En application de l'article L. 2113-7 du Code de la commande publique, le coordonnateur du groupement est mandaté pour établir le ou les cahiers des charges, organiser la ou les consultations, signer et notifier le ou les marchés au nom de l'ensemble des membres du groupement. En revanche, chaque membre du groupement sera en charge de l'exécution de la partie du marché qui le concerne.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Il n'est pas prévu de décomposition en lots, l'objet de l'accord-cadre ne permettant pas l'identification de prestations distinctes.

Le contrat prend la forme d'un accord-cadre à marchés subséquents avec montant maximum en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-12 du Code de la commande publique. Il est attribué à trois opérateurs.

L'accord-cadre sera conclu à compter de sa notification pour une durée d'un an reconductible tacitement trois fois. La durée de chaque période de reconduction est d'un an. La durée maximum du contrat, toutes périodes confondues, est de quatre ans.

Les montants sont les suivants :

Période	Maximum H.T.	Valeur
Période 1 (1 an)	200 000,00	Euros
Période 2 (1 an)	200 000,00	Euros
Période 3 (1 an)	200 000,00	Euros
Période 4 (1 an)	200 000,00	Euros
<b>Total (4 ans)</b>	<b>800 000,00</b>	<b>Euros</b>

Les attributaires sont les suivants :

Nom et adresse des attributaires	Montant de l'offre au regard du DE (HT)
ANTEA – 8 boulevard Einstein – 44300 NANTES	34 900,00 €
SCE – 4 rue Viviani – CS 26220 – 44262 NANTES cedex	49 803,00 €
ARTELIA – 2 impasse Claude Nougaro – 44800 SAINT-HERBLAIN	40 160,00 €

Le premier marché subséquent est attribué à ANTEA – 8 boulevard Einstein – 44300 NANTES pour un montant de 34 900,00 € HT, soit 41 880,00 € TTC.

#### ***- Tontes et entretien des espaces-verts de la Ville de Quimper***

La consultation a pour objet les tontes et entretien des espaces verts la Ville de Quimper.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2 et R. 2161-2 du Code de la commande publique.

Il n'est pas prévu de décomposition en lots, l'objet de l'accord-cadre ne permettant pas l'identification de prestations distinctes.

Le contrat prend la forme d'un accord-cadre avec un montant maximum annuel, passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

L'accord-cadre sera conclu à compter de sa notification pour une durée d'un an reconductible tacitement une fois. La durée de la période de reconduction est d'un an. La durée maximum du contrat, toutes périodes confondues, est de deux ans.

Les montants sont les suivants :

Période	Maximum H.T.	Valeur
Période 1 (1 an)	130 000,00	Euros
Période 2 (1 an)	130 000,00	Euros
<b>Total (2 ans)</b>	<b>260 000,00</b>	<b>Euros</b>

L'attributaire est l'entreprise adaptée LES ATELIERS DE CORNOUAILLE, sise 7 rue Jean Peuziat, 29170 DOAURNENEZ, sur la base d'un devis de 93 928,532 € HT.

***- Fourniture et livraison de marchandises industrielles nécessaires au fonctionnement des services techniques***

La consultation a pour objet la fourniture et livraison de marchandises industrielles nécessaires au fonctionnement des services techniques.

La consultation est publiée par le groupement de commandes composé des collectivités et établissement public suivants : Villes de Quimper, de Briec et de Plomelin et Quimper Bretagne Occidentale.

Le coordonnateur du groupement est la Ville de Quimper. En application de l'article L. 2113-7 du Code de la commande publique, le coordonnateur du groupement est mandaté pour établir le ou les cahiers des charges, organiser la ou les consultations, signer et notifier le ou les marchés au nom de l'ensemble des membres du groupement. En revanche, chaque membre du groupement sera en charge de l'exécution de la partie du marché qui le concerne.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Il est prévu une décomposition en lots :

Lot	Désignation
1	Miroiterie
2	Quincaillerie et serrurerie
3	Matériels de chauffage et sanitaire
4	Bois
5	Matériaux de gros œuvre
6	Peinture bâtiments
7	Matériel électrique
8	Revêtement des sols
9	Couverture
10	Outillage électrique filaire et électroportatif
11	Moyens d'accès et équipements
12	Produits sidérurgiques

Le contrat prend la forme d'un accord-cadre attribué à un seul opérateur économique, avec un montant maximum par lot passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

L'accord-cadre sera conclu à compter 1er janvier 2024 pour une durée d'un an reconductible tacitement trois fois. La durée de chaque période de reconduction est d'un an. La durée maximum du contrat, toutes périodes confondues, est de quatre ans.

Les montants sont les suivants :

Période	Maximum H.T.	Valeur
Période 1 (1 an)	907 000,00	Euros
Période 2 (1 an)	907 000,00	Euros
Période 3 (1 an)	907 000,00	Euros
Période 4 (1 an)	907 000,00	Euros
<b>Total (4 ans)</b>	<b>3 628 000,00</b>	<b>Euros</b>

Les attributaires sont :

Lot	Désignation	Attributaire	Montant de l'offre (DQE) en € HT	Montant maximum annuel en € HT
1	Miroiterie	INFRUCTUEUX		
2	Quincaillerie et serrurerie	LEGALLAIS 7 rue d'Atalante – CITIS 14200 HEROUVILLE SAINT-CLAIR	18 322,34 €	250 000,00 €
3	Matériels de chauffage et sanitaire	LEGALLAIS 7 rue d'Atalante - CITIS 14200 HEROUVILLE SAINT-CLAIR	48 361,55 €	50 000,00 €
4	Bois	DISPANO 546/666 rue de la Haie Plouvier 59813 LESQUIN	124 462,86 €	75 000,00 €
5	Matériaux de gros œuvre	INFRUCTUEUX		
6	Peinture bâtiments	AKZO NOBEL DISTRIBUTION Agence SIKKENS SOLUTIONS Quimper 17 allée Louis Jouvét ZA Ty Douar 29000 QUIMPER	37 758,90 €	90 000,00 €

7	Matériel électrique	SONEPAR France DISTRIBUTION 18/20 Quai du Point du Jour 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT	59 602,57 €	210 000,00 €
8	Revêtement des sols	UNIKALO BRETAGNE (NUANCES) 18 rue du Meilleur Ouvrier de France ZI de l'Hippodrome 33700 MERIGNAC	26 533,30 €	12 000,00 €
9	Couverture	PARTEDIS BOIS MATERIAUX ZA du Petit Guelen 4 allée Père Daniel Brottier 29000 QUIMPER	21 112,09 €	50 000,00 €
10	Outillage électrique filaire et électroportatif	LEGALLAIS 7 rue d'Atalante - CITIS 14200 HEROUVILLE SAINT-CLAIR	25 993,29 €	35 000,00 €
11	Moyens d'accès et équipements	LEGALLAIS 7 rue d'Atalante - CITIS 14200 HEROUVILLE SAINT-CLAIR	38 905,26 €	60 000,00 €
12	Produits sidérurgiques	COMPTOIR METALLURGIQUE DE BRETAGNE ZI de l'Hippodrome 5 Hent Glaz 29000 QUIMPER	16 466,21 €	35 000,00 €
Total			417 518,37 €	867 000,00 €

***- Transports scolaires des écoles et centres de loisirs de la Ville de Quimper***

La présente consultation a pour objet le transport des élèves des écoles publiques et privées et des centres de loisirs de la Ville de Quimper pour toute activité diverse réalisée sur le temps scolaire ou périscolaire ou extrascolaire.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Il est prévu une décomposition en lots :

Lot	Désignation
1	Déplacements des écoles de Quimper pour les activités d'éducation physique et sportives (EPS)
2	Déplacements occasionnels des écoles de Quimper
3	Déplacements des centres de loisirs de Quimper

Le contrat prend la forme d'un accord-cadre avec un montant maximum annuel passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

L'accord-cadre sera conclu à compter du 4 novembre 2023 ou de la date de notification de l'accord-cadre si celle-ci est postérieure au 4 novembre 2023 et jusqu'au 31 août 2024. Le contrat est reconductible tacitement trois fois. La durée de chaque période de reconduction est d'un an. La durée maximum du contrat, toutes périodes confondues, est de quatre ans.

Les montants sont les suivants :

Période	Maximum H.T.	Valeur
Période 1 (10 mois)	210 000,00	Euros
Période 2 (1 an)	210 000,00	Euros
Période 3 (1 an)	210 000,00	Euros
Période 4 (1 an)	210 000,00	Euros
<b>Total (4 ans)</b>	<b>840 000,00</b>	<b>Euros</b>

Les attributaires sont :

Lot	Désignation	Attributaire	Montant De l'offre (DQE) en € HT
1	Déplacements des écoles de Quimper pour les activités d'éducation physique et sportives (EPS)	Groupement - ÉTÉ BUS ET CARS (mandataire) route de Fouesnant – Pontérec Vras – 29940 LA FORET-FOUESNANT - SAS LE CŒUR BUS ET CARS – Avenue de Mortemart – 29120 COMBRIT	78 440,00 €
2	Déplacements occasionnels des écoles de Quimper	- SAS VOYAGES HASCOET – Boutefelec – 29180 PLOGONNEC	17 630,00 €
3	Déplacements des centres de loisirs de Quimper	- SAS LE MEUR BUS ET CARS – ZI de Dioulan – BP 64 – 29140 ROSPORDEN	30 688,00 €

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à signer ces marchés publics.